

Compte rendu

Ouvrage recensé :

L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992 de Gilles Bourque et Gilles Duchastel (avec la collaboration de Victor Armony), Montréal, Fides, 1996, 383 p.

par François Rocher

Politique et Sociétés, vol. 17, n° 3, 1998, p. 180-184.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/040137ar>

DOI: 10.7202/040137ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992

de Gilles Bourque et Gilles Duchastel (avec la collaboration de Victor Armony), Montréal, Fides, 1996, 383 p.

La production de l'identité canadienne à travers le discours constitutionnel au cours des cinquante dernières années fait l'objet de ce nouvel ouvrage de Gilles Bourque et Gilles Duchastel. Reprenant la voie de l'analyse lexicométrique que les auteurs avaient déjà empruntée dans leurs travaux antérieurs sur le duplessisme, ils abordent maintenant les débats constitutionnels appréhendés comme « un lieu privilégié qui illustre l'acuité et la profondeur historique du drame identitaire canadien » (p. 29). Le livre comprend deux parties. La première aborde la représentation de la communauté, et la seconde l'univers des valeurs. Le découpage de l'objet d'analyse est diachronique, ce qui permet de suivre l'évolution de la représentation identitaire canadienne depuis le début des années 1940, de voir à quelle époque, dans quelles circonstances et en fonction de quels impératifs certaines représentations ont pu s'imposer au détriment des autres, et de saisir les tensions qui les animent.

Cet ouvrage est particulièrement fascinant parce qu'il rappelle que les difficultés qui ont compliqué la constitution d'une identité canadienne s'inscrivent dans le mode de régulation des rapports sociaux ayant marqué l'évolution du fédéralisme canadien. Ainsi, il n'est pas étonnant de constater que jusqu'aux années 1930, le rôle minimal qui était dévolu à l'État selon le libéralisme classique, auquel s'ajoutait le maintien des liens historiques avec l'Empire britannique, ont accentué la définition de deux idéologies nationales à la fois ethnicistes et exclusivistes, ce qui rendait impossible la production d'une identité canadienne. Il faudra attendre le passage à l'État providence pour assister au rejet de l'ethnicisme comme principal vecteur

d'identité. Avec l'émergence de l'État providence, qui vient confirmer la nécessité d'un nouveau mode de régulation des rapports économiques et sociaux à l'échelle du pays, s'imposent les références aux notions de citoyen, de peuple, et l'usage croissant du qualificatif « national » pour légitimer l'interventionnisme étatique fédéral. En somme, « la notion de *citoyen*, qui s'inscrit (...) dans une perspective résolument providentialiste, contribue (...) à la représentation du *pays* comme totalité » (p. 65). C'est sur cette base que graduellement l'univers de la citoyenneté est passé de l'idée d'égalité d'accès à la notion de droits fondamentaux, fondement du nationalisme stato-civique. C'est aussi en rapport avec la consolidation des politiques caractéristiques de l'État providence que se constitue le peuple canadien. Ironiquement, les références discursives à l'image du national illustrent l'établissement d'une « citoyenneté nationale populaire qui, paradoxalement, fait l'économie de l'idée de *nation* » (p. 68). L'absence de référence identitaire articulée autour de l'idée de nation a été comblée, d'une part, par la représentation de la communauté autour des notions de citoyen, de peuple et du qualificatif « national » et, d'autre part, par l'idée de société. Cette dernière idée cristallise en quelque sorte le caractère éclaté du Canada dans la mesure où la société se présente à la fois comme la somme des particularismes et le lieu de l'affirmation de la citoyenneté. Dans cette mouvance, on assiste au Canada à un foisonnement de demandes de reconnaissance des particularismes, qui ont fait se multiplier les revendications de groupes réclamant la reconnaissance et la protection de leurs caractéristiques et de leurs droits par les institutions politico-juridiques. Par ailleurs, pour Bourque et Duchastel, « l'utilisation de la notion de *société distincte* dans le discours fédéral [pour désigner le Québec] constitue implicitement un refus de reconnaître l'existence de la nation québécoise et de son droit à l'autodétermination. Elle permet en revanche d'accueillir la particularité politique de la société québécoise en l'inscrivant dans l'ensemble des particularismes canadiens » (p. 175). La définition essentiellement démographique-institutionnelle du Québec s'inscrit comme l'un des nombreux particularismes que l'on rencontre au Canada. Finalement, le retour aux principes du libéralisme classique, particulièrement perceptible depuis le début des années 1980, est associé à un rétrécissement de la citoyenneté, celle-ci étant de plus en plus étroitement liée à des objectifs économiques. La « dérive particulariste » s'inscrirait aussi dans cette mouvance néolibérale.

Jusqu'aux années 1960, le refus du gouvernement québécois d'embrasser les principes de l'État providence a empêché toute évolution de la représentation ethniciste dominante. Le passage à l'État providence produira cependant les mêmes résultats au Québec : « communauté essentiellement politique, la nation québécoise s'identifie dorénavant au territoire et à l'État québécois » (p. 97). Toutefois, contrairement à ce qui s'était produit au Canada qui, de par son nationalisme civique hégémonique, pouvait mettre de l'avant une citoyenneté universaliste, la représentation de la communauté politique québécoise, de par son caractère minoritaire, ne peut faire abstraction de sa référence culturelle. Ce faisant, « le nationalisme politico-

culturaliste québécois ne saurait être intégré sans heurts à l'idéologie nationale de la citoyenneté particulariste canadienne » (p. 187).

La prise en compte des revendications autochtones marque toutefois une rupture avec la façon dont on tente de représenter l'identité canadienne et constitue « le nœud gordien des contradictions constitutionnelles contemporaines » (p. 127). Dans le sillage de l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, non seulement le projet de citoyenneté universaliste est abandonné, mais est introduit le « principe de la construction hétérogène de la citoyenneté » (*Ibid.*) à partir duquel se multiplieront les revendications de groupes que Bourque et Duchastel qualifient d'ayants droits particuliers.

La première partie du livre rend donc compte de la transformation qui s'est opérée dans l'idéologie nationale de la citoyenneté canadienne. Celle-ci, par son refus de reconnaître d'autres nations à l'intérieur du territoire canadien, se construit autour de l'acceptation des particularismes sans toutefois faire de distinction quant à la nature de ceux-ci, ce qui aura pour effet d'approfondir les contradictions dans le mode de représentation de l'identité canadienne aux effets politiques multiples et irréconciliables. Contrairement aux revendications des minorités culturelles et à celles qui sont associées aux mouvements sociaux pouvant être satisfaites dans le cadre de la citoyenneté particulariste, les questions québécoises et autochtones renvoient à des luttes et revendications « faites au nom de l'entière d'une communauté politique » (p. 185). Ces questions ne peuvent être réglées en dehors des cadres institutionnel et politique. Le recours à la Charte pour gérer ces questions, en plus de placer face à face ces particularismes, conduit invariablement à l'ethnicisation des rapports sociaux canadiens.

La seconde partie du livre s'intéresse à l'univers des valeurs présenté comme une pratique de légitimation et d'établissement du consentement. Les auteurs analysent la façon dont s'est articulé le discours sur les droits. De plus, ils identifient un certain nombre de valeurs se rapportant soit à la régulation des rapports sociaux (besoins, aspirations, égalité, liberté, unité, identité), soit aux institutions politiques (collaboration, responsabilité), ou à l'économie (progrès, développement). En conclusion de la seconde partie, ils affirment que le fait de mettre désormais l'accent sur les valeurs de développement et d'identité, et non plus sur celles de progrès et d'unité s'inscrit dans un mouvement de sortie de la modernité politique correspondant, dans le temps, à la mise en place de l'État néolibéral. Le développement entraîne la soumission aux lois du marché, seules forces réelles sur lesquelles les individus ont bien peu de prise. Par ailleurs, le passage de la valeur d'unité à celle d'identité montre à quel point la société canadienne a du mal à se représenter dans sa totalité dans la mesure où « l'identité canadienne (...) apparaît comme la somme de toutes les identités particulières qui, dans le cadre de la citoyenneté d'ayants droits, finissent par être reconnues » (p. 290). De la même manière, l'importance qu'a prise l'idée de droit dans les références axiologiques marque aussi un glissement de la sphère politique, vue comme un lieu privilégié de délibération publique, vers la sphère judiciaire, ce qui marque la sortie de la modernité politique. L'enchâssement

de la Charte dans la Constitution, joint à une formule d'amendement rendant quasi impossible toute modification de la loi constitutive du Canada, participe « à la mouvance néolibérale en immobilisant (...) une société canadienne paralysée sous le poids de la multiplicité des conflits de droits et surveillée par ses instances judiciaires. Il ne restera plus qu'à opérer, d'arrangements en arrangements, d'appareils en appareils, un passage instrumental à l'État néolibéral » (p. 296-297).

De cette « identité fragmentée », pour reprendre le titre du livre, découle un blocage politique majeur au Canada. Bourque et Duchastel analysent remarquablement bien cette dynamique et la dérive démocratique qui s'ensuit non seulement à cause de la soumission de la fonction législative à la fonction judiciaire, mais aussi à cause d'une « référence identitaire constitutionnalisée qui privilégie la juridicité aux dépens de la légitimité » (p. 306). C'est l'espace politique, vu comme lieu privilégié de débat public, qui en pâtit. Dans ce contexte, les affrontements entre le Québec, les nations autochtones et le Canada ne sont pas près de disparaître. La référence identitaire qui s'est imposée au Canada ne peut reconnaître l'existence d'une « nation québécoise ». Tout au plus, et à travers de nombreux déchirements, serait-elle prête à s'accommoder de la reconnaissance d'une forme de particularisme qui ne remettrait pas en question l'identité nationale de la citoyenneté canadienne. Bourque et Duchastel rejettent cette solution. Ils privilégient plutôt la formation d'États associés, à l'intérieur desquels les peuples autochtones se verraient reconnaître une large autonomie gouvernementale.

Bourque et Duchastel présentent une incontournable problématique générale d'interprétation relative à l'évolution de l'identité nationale canadienne et de ses références identitaires. C'est d'ailleurs cette interprétation qui doit retenir l'attention, car bien des éléments discutés ont déjà fait l'objet de plusieurs analyses, que l'on pense aux multiples références à l'approche québécoise ou aux débats constitutionnels. D'autre part, la mise en forme de l'information est trop répétitive. Les auteurs auraient eu intérêt à resserrer leur texte, à éliminer les redondances et à limiter le recours aux longues citations qui, bien qu'illustrant les propos, ajoutent très peu à l'ensemble. Il aurait été souhaitable qu'ils contextualisent davantage leur analyse. Même si le corpus analysé se compose des propos tenus par les uns et les autres au moment des discussions constitutionnelles, les acteurs politiques ne sont pas surdéterminés par l'économie. Certains virages sont identifiés, bien entendu, mais ils sont placés dans un continuum temporel, ce qui laisse peu de place à l'analyse des forces politiques en présence et de leur coloration partisane, un peu comme si le discours constitutionnel du gouvernement conservateur de Brian Mulroney ne pouvait que se situer *in extenso* dans le sillage de celui du gouvernement libéral de Pierre Trudeau. Cette limite, qui n'enlève rien aux qualités de l'analyse, découle probablement de l'approche méthodologique adoptée. Finalement, si l'ouvrage présente une analyse convaincante de l'évolution des références identitaires mises de l'avant par les acteurs politiques, on ne saurait présumer que ceux-ci reflètent fidèlement la société

civile canadienne ou québécoise. Celle-ci n'adhère pas dans sa totalité à l'idéologie nationale de la citoyenneté particulariste ou à la représentation officielle de la nation québécoise. L'espace politique et social est encore ouvert aux conflits, aux luttes et aux rapports de force qui échappent à l'analyse lexicométrique.

François Rocher
Carleton University